



Commission des finances et des affaires générales

- 5 Administration générale

Désignation des représentants du Conseil Départemental dans divers organismes

Rapport n° CD/2015/17

Service Chef de file :

Direction des services de l'assemblée

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Ce rapport a pour objet la désignation des représentants du Conseil Départemental dans divers organismes à caractère réglementaire, associatif ou autres.

A la suite du renouvellement du Conseil Départemental et en vertu de l'article L 3121-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est proposé de procéder à la désignation de membres de l'assemblée délibérante, en qualité de représentants du Département dans divers organismes : commissions réglementaires, sociétés d'économie mixte, associations et autres.

Par ailleurs, il convient de désigner des représentants du Département non élus ou des tiers, ou encore des personnalités qualifiées dans un certain nombre de cas.

Le nombre de représentants du Conseil Départemental et leur qualité, de même que ceux des autres personnes à désigner, sont fixés soit par des textes réglementaires, soit par des statuts. La désignation des délégués doit se conformer aux dispositions prévues pour chaque organisme.

En application de l'article L 3121-15 du CGCT, les votes sur les nominations ont toujours lieu au scrutin secret dans les cas où la loi ou le règlement le prévoit expressément. Dans les autres cas, le Conseil Départemental peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations des membres du Conseil Départemental ou d'autres personnes, au sein d'organismes extérieurs ;*
- procède à la désignation des membres du Conseil Départemental ou d'autres personnes pour siéger dans les organismes dont la liste figure dans le document annexé à la présente délibération.*

Strasbourg, le 10/04/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bierry', written over a faint circular stamp.

Frédéric BIERRY